

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 Octobre 2023 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 4

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU VIVRE ENSEMBLE DE L'HABITAT ALTERNATIF ET PARTAGE BIHOTZEEZ

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN – Mme TINAUD-NOUVIAN - Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC – Mme BIDART-LABROUSSE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

Mme CHAUFFARD
Mme LEDESMA
M EMOND

Absents

Mme DUHART
Mme ZUGARRAMURDI

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
Par délégué, le Vice-Président

N° 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU VIVRE ENSEMBLE DE L'HABITAT ALTERNATIF ET PARTAGE BIHOTZEEZ

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Avec la construction de la résidence Intergénérationnelle Bihotzez, sur le site du parking Jaureguiberry, l'Office 64 conduit un projet permettant la réalisation de logements en B.R.S. pour le public éligible, notamment des familles, ainsi que 23 logements locatifs sociaux dédiés exclusivement aux personnes âgées ou handicapées.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, le C.C.A.S. prendra place avec l'ensemble de ses services, notamment la Maison France Services et le club séniors Lagun Artean. Une salle de convivialité pour les résidents est aussi prévue.

Pour concevoir un fonctionnement adapté aux besoins et spécificités des résidents, le C.C.A.S. s'implique aux côtés de l'Office 64 dans le cadre d'un projet d'habitat alternatif et partagé labellisé par le Conseil Départemental. Il s'agit notamment de définir un temps de présence d'un agent, pour assurer des temps de rencontre, l'échange, le partage, l'intervention de prestataires extérieurs, selon un programme et des réalisations adaptées aux besoins des résidents.

A ce titre, le C.C.A.S. a sollicité une subvention auprès du C.D. 64 pour l'accompagnement du vivre-ensemble, à hauteur de 20 000€ par an, à compter de la mise en service de la résidence estimée à mars 2025, sur une durée de 4 ans. Lors de sa composition permanente du 02 juin 2023, la demande de subvention a été accordée pour un montant total de 76 667 euros (prorata de la 1^{ère} année).

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention avec M. le Président du Conseil Départemental **pour l'attribution d'une aide financière pour l'accompagnement du « vivre-ensemble »** sur la résidence Bihotzez

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise M le Président à signer la convention avec M le Président du Conseil Départemental pour l'attribution d'une aide financière pour l'accompagnement du « **vivre ensemble** » sur la résidence Bihotzez

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

